

## Décisions du Bureau du 15 septembre 2011

1. SDCI : demande de trois communes
  2. Examen du projet de règlement intérieur de la CC Lacq
  3. Convention de partenariat entre la CC Lacq et le Trésor Public
  4. Projet « Accompagner le développement et l'émergence des projets de maisons de santé pluridisciplinaires » : désignation d'un Vice-président chargé du suivi du projet (suite Bureau du 28/07)
  5. Zone d'Activités de Loupien : vente de terrains
  6. Carrefour des métiers : participation de la CC de Lacq
  7. Suppression de 3 postes au Pôle Emploi (2 à Mourenx, 1 à Orthez) : proposition d'actions (suite bureau du 28/07)
  8. Organisation d'un événement autour du vin en 2012 à Monein : avenant à la convention avec Lacq Odyssée
  9. Attribution d'une subvention à l'association Atout Domicile
  10. Aide financière aux sections sportives football du collège d'Artix et du lycée de Mourenx
  11. Participation financière de la CC Lacq à la réalisation de manifestations sportives : examen des demandes des communes de Pardies, de Saint-Médard et de Mourenx
  12. Octroi d'aides aux étudiants
  13. Octroi d'aides dans le cadre de l'OPAH
  14. Déchetterie : avancée des négociations avec M. Camguilhem
  15. Mise à disposition du réseau de distribution CCL pour la diffusion de « Moneindex » annuaire de l'association des commerçants et artisans de Monein.
  16. Renouvellement du partenariat avec le magazine culturel Zébulon pour la saison 2011/2012
  17. Questions diverses
- 

En préalable à l'examen des questions présentées en bureau, le Président rend hommage au travail et aux qualités professionnelles de Yann Le Cor, ingénieur à la CCL en charge du service « aides aux économies d'énergie » et décédé cet été.

### **1. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI): DEMANDE DE TROIS COMMUNES**

*Le bureau souhaite attendre la 1ère réunion de la SDCI, le 14 octobre prochain, avant de se prononcer sur les demandes de rattachement à la CC de Lacq émises par les communes de Denguin, Bourgarber et Aussevielle.*

### **2. EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CC DE LACQ**

*Le Bureau valide le projet de règlement intérieur de la collectivité. Il sera proposé au vote du Conseil du 7 octobre.*

### **3. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CC DE LACQ ET LE TRESOR PUBLIC**

Dans le cadre des échanges avec le Trésor Public, une convention de partenariat peut être établie entre l'ordonnateur et le comptable afin de fixer conjointement des objectifs d'amélioration de la qualité comptable.

*Le Bureau émet un avis favorable à la signature de cette convention.*

### **4. PROJET « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'EMERGENCE DES PROJETS DE MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES » : DESIGNATION D'UN VICE-PRESIDENT CHARGE DU SUIVI DU PROJET**

*Le Bureau désigne M. Yves PIEDNOIR.*

### **5. ZONE D'ACTIVITES DE LOUPIEN : VENTE DE TERRAINS**

*Le Bureau prend connaissance des demandes d'implantation qui ont déjà été examinées en Commission et émet un avis favorable. Trois lots restent désormais disponibles sur la Z.A.E de Loupien sur les 22 lots viabilisés. Le Conseil du 7 octobre sera appelé à se prononcer sur ces demandes.*

### **6. CARREFOUR DES METIERS : PARTICIPATION DE LA CC DE LACQ**

Les 14 établissements publics (8 collèges, 3 LP, 2 LGT, 1 LPA) et le CIO de la zone d'animation pédagogique d'Orthez ont décidé d'organiser pour leurs élèves un grand carrefour des métiers le 20 janvier 2012.

Compte tenu de la géographie de la ZAP (Zone d'Animation Pédagogique) d'Orthez et de ses deux pôles principaux (Orthez / Mourenx) sera mis en place un principe d'alternance. Une année ce carrefour se tiendra à Orthez et la suivante, il aura lieu à Mourenx. Le coût de ce projet s'élèverait à 19 000 euros. L'ensemble des représentants de la ZAP sollicite la communauté de communes de Lacq à hauteur de 8 000 €.

*Le Bureau émet, à ce jour, un avis défavorable à une participation de la CCL, pour deux raisons : la 1ère liée à la concomitance de cette manifestation avec celle, sur le même thème, organisée par Lacq Plus et la seconde, parce que le montant demandé à la CCL est plus élevé que celui demandé aux autres partenaires.*

### **7. SUPPRESSION DE 3 POSTES AU POLE EMPLOI (2 A MOURENX, 1 A ORTHEZ) : PROPOSITION D'ACTIONS**

Un courrier a été envoyé à la Direction du Pôle Emploi pour dénoncer ces suppressions, courrier qui a reçu réponse.

*Le bureau propose d'effectuer un agrandissement de ces correspondances et de les afficher au centre Yves Dréau, à l'entrée du pôle Emploi de Mourenx. Il propose en outre d'organiser un point presse, à une date qui reste à déterminer, en présence de tous les Vice-présidents de la CC de Lacq.*

## **8. ORGANISATION D'UN EVENEMENT AUTOUR DU VIN EN 2012 A MONEIN : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LACQ ODYSSEE**

Dans le cadre de ses compétences développement économique et de soutien à la viticulture, la communauté de communes de Lacq souhaite mettre en place une initiative importante, à la fois économique et festive, pour promouvoir le vignoble de Jurançon dont 60 % des viticulteurs exploitent leurs vignes sur les territoires communautaires.

Cette initiative se déroulerait à Monein à l'été 2012. Elle serait menée conjointement par la communauté de communes de Lacq et l'association Lacq Odyssée dans le cadre de la convention d'objectifs signée le 2 avril 2010 entre la ville de Mourenx, la communauté de communes de Lacq et l'association, autorisée par délibération en date du 19 mars 2010.

L'expertise de Lacq Odyssée, coordinatrice de la fête de la science pour le Sud aquitain, qui a réalisé bon nombre d'événementiels sur la culture scientifique et technique et en particulier l'agroalimentaire, lui permettrait d'être le support scientifique et organisationnel de ce projet, en lien avec les services concernés de la communauté de communes de Lacq (pôle développement économique et service communication).

Il serait donc proposé au prochain conseil, pour mener à bien ce projet, de modifier par avenant l'article 4 de la convention tripartite dénommée « Engagement des collectivités » en ajoutant l'alinéa suivant : « Mise à disposition d'un bureau et de matériel bureautique pour la préparation d'initiatives conjointes, selon les besoins et disponibilités » et d'octroyer une subvention complémentaire à l'association Lacq Odyssée d'un montant de 85 000 € dédiée à l'organisation de cet évènement.

*Le Bureau émet un avis favorable.*

## **9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A TOUT DOMICILE**

L'association A TOUT DOMICILE, qui a mis fin à sa cohabitation avec l'association A TOUT SERVICE, a demandé une subvention à la CCL.

Le champ de compétence de la collectivité n'inclut pas le social et la santé. La CCL ne peut donc pas délivrer une subvention à une association qui relève de ce même champ.

Toutefois, des propositions ont été faites à A TOUT DOMICILE de collaborer avec le PLIE afin que l'association puisse être aidée. Par courrier en date du 9

septembre 2011, le Président de A TOUT DOMICILE a signalé que les procédures qui lui étaient proposées n'étaient pas compatibles avec la structuration de son association.

*Avec regret, le Bureau acte ce positionnement et décide d'attribuer la totalité de la subvention votée au Budget primitif à l'association A TOUT SERVICE.*

## **10. AIDE FINANCIERE AUX SECTIONS SPORTIVES FOOTBALL DU COLLEGE D'ARTIX ET DU LYCEE DE MOURENX**

Le Conseil régional d'Aquitaine, par courrier en date du 18 juillet 2011, a indiqué qu'il avait attribué une subvention de 2 000 € pour les sections sportives scolaires football et rugby à XV du lycée Albert Camus de Mourenx, et ce au titre de la saison sportive 2010-2011 et que, pour la saison 2011-2012, les dossiers d'aide seraient présentés à la commission permanente de novembre 2011

Par ailleurs, les services de la Région, interrogés par Patrice Laurent, ont fait savoir que l'instruction des dossiers d'aides aux sections sportives se faisait en collaboration avec le Rectorat. Ce dernier ne subventionne que les sections sports-études. Or, il considère que la section sportive scolaire football du lycée de Mourenx n'entre pas dans cette catégorie.

*Le Bureau décide qu'un courrier sera adressé en retour au Conseil régional afin de dénoncer le fait que la section football ne soit pas considérée comme sport-étude alors même qu'elle est agréée par le Rectorat (une convention quadriennale a été signée en 2009), labellisée par l'Inspection académique de Bordeaux et soutenue par les autorités footballistiques et en particulier par M. Jean-Michel Larqué, Président du district des Pyrénées-Atlantiques. Il souhaite également qu'une réunion ait lieu, à l'initiative des chefs d'établissement, entre les parties concernées.*

## **11. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CC LACQ A LA REALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES : EXAMEN DE TROIS DEMANDES**

Lors de sa réunion du 29 avril dernier, le Conseil s'est doté d'un règlement d'attribution des aides à la réalisation de manifestations sportives et culturelles ayant lieu dans les

47 communes membres et a autorisé le Bureau à instruire les demandes qui doivent être obligatoirement portées par les Mairies.

*Le Bureau valide le principe de l'octroi de subventions sollicitées par la mairie de Pardies pour la manifestation intitulée « Tournoi d'été place libre, démonstration de l'école de pelote », organisée par le Pelotari Club Pardisien, par la mairie de Saint-Médard pour la « Fête du rugby » organisée par le Rugby Club de Saint-Médard et par la mairie de Mourenx pour un match amical de football moins de 16 ans France / Pays de Galles organisé par l'Avenir Mourenxois.*

En revanche, il ne se prononce pas sur le montant des aides allouées et il appartiendra en effet aux Maires, dès que la manifestation aura eu lieu, de faire parvenir à la collectivité le bilan financier réalisé tant en dépenses qu'en recettes,

validé par leurs soins, ainsi que les factures justificatives du montant restant à la charge de l'association. Ce n'est qu'au vu de ces éléments que le Conseil communautaire pourra se prononcer sur un montant de subvention.

## **12. OCTROI D'AIDES AUX ETUDIANTS**

### **12.1 - Aides financières à des étudiants pour leurs études supérieures**

*Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un total de 3 600 €, à 8 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures*

### **12.2 - Aides financières à des étudiants pour participation à leurs frais de stage**

*Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un total de 2 825 €, à 6 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour participation à leurs frais de stage.*

## **13. OCTROI D'AIDES DANS LE CADRE DE L'OPAH**

*Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aide à 14 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale pour un montant total de 8 715 € et à l'attribution d'aide à 2 propriétaires bailleurs souhaitant engager la réfection complète de 2 logements locatifs à loyers conventionnés pour un montant total de 8 432 €.*

## **14. DECHETTERIE : AVANCEE DES NEGOCIATIONS AVEC M. CAMGUILHEM**

Lors de sa réunion du 30 juin, le Bureau avait été informé du souhait de M. CAMGUILHEM, un riverain de la future déchetterie d'Artix, de vendre sa maison à la CC de Lacq et avait donné un avis favorable au lancement d'une négociation pour l'acquisition de ce bien. Aujourd'hui, M. CAMGUILHEM ne veut plus vendre sa maison.

*Le Bureau prend acte de cette décision et demande à ce qu'un courrier soit adressé à M. le Préfet pour savoir si la capacité de la déchetterie actuelle peut être agrandie.*

## **15. MISE A DISPOSITION DU RESEAU DE DISTRIBUTION CCL POUR LA DIFFUSION DE « MONEINDEX » ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MONEIN**

L'Association des Commerçants et Artisans de Monein (ComAMonein) sollicite la mise à disposition du réseau de distribution de la CC de Lacq pour mettre dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de l'ex-communauté de communes de Monein (Abos, Cardesse, Cuqueron, Lacommande, Lahourcade, Lucq-de-Béarn, Monein, Parbayse et Tarsacq) l'index des adhérents nommés « Moneindex » d'ici fin octobre.

*Le Bureau émet un avis favorable. Cependant, il est indiqué que c'est la dernière fois et qu'une lettre devra être envoyée à l'association afin de lui indiquer la volonté de la CCL de n'avoir qu'un seul interlocuteur représentant les artisans et commerçants sur le territoire.*

## **16. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE MAGAZINE CULTUREL ZEBULON POUR LA SAISON 2011/2012**

Le partenariat établi pour l'année précédente a permis de référencer près de 200 événements au sein du bassin de Lacq sur les 11 parutions de l'année. Le magazine Zébulon a été diffusé chaque mois sur le territoire de la CCL à 4 000 exemplaires. Le forfait annuel pour 10 parutions s'élève à 21 000 € HT.

*La décision est reportée au prochain bureau.*

## **17. QUESTIONS DIVERSES**

### **17.1 - Union Cycliste Artisienne (UCA)**

L'UCA doit toujours rembourser la somme de 25 000 € qui lui avait été versée, en 2010, pour le financement de l'organisation du Tour cycliste du Béarn, manifestation qui avait été annulée.

*Le Bureau préconise qu'un ultime courrier, en recommandé avec accusé de réception, soit adressé à l'association, précisant que si la CC de Lacq n'a toujours pas de réponse à sa demande de remboursement, la procédure de poursuite sera engagée.*

*Il faudra à nouveau préciser que, pour défaillir des dépenses effectivement assumées par l'association, la CC de Lacq devra disposer de justificatifs précis.*